



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 Janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 Janvier 2017

Présents : M. MONTARON Philippe, M. BEAUDON Alain, Mme DEMKO Nadine, M. LESUEUR Michel, Mme LECAMP Josette, M. STRAMANDINO François, Mme KEATES Patricia, M. RENAUD Robert, Mme FORSTER Céline, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, M. PERRY Pascal, Mme SOBATA Thérèse, M. DE ROBERTIS Jean-Marie, Mme DEHAUT Hélène, M. BEZIN Jean-Marc, Mme PASCAL Viviane, Mme JAGER Ginette, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, M. SAVOYEN Nicolas, M. LALU Hervé, Mme BONVARLET Brigitte, Mme TAQUOY Marie-Christine.

Représentés :

Mme LEFEVRE Blandine donne pouvoir à M. MONTARON Philippe

Absente :

Mme HERBELIN Amandine

Le procès-verbal de la séance du lundi 19 Décembre 2016 a été adopté.

M. STRAMANDINO François est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Achat de terrain Mme Berriot
- Achat de terrain Communauté d'Agglomération du Soissonnais
- USED A : rénovation de 7 EP, rue Youri Gagarine et rue Fléming
- Opposition au transfert à l'EPCI de la compétence en matière de PLU
- Intervention de l'EPFLO rue du Bal Champêtre
- Création de postes de gardien de Police Municipale
- Tableau des effectifs
- Demande d'aide européenne FEDER-FSE dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré
- Tarifs Animations Culturelles 2017

ACHAT DE TERRAIN MME BERRIOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a négocié l'achat d'un terrain situé aux abords du Centre Technique Municipal. Nous souhaitons acquérir deux parcelles nécessaires au développement et au bon fonctionnement du CTM. Nous avons réalisé une division cadastrale afin de racheter juste le nécessaire.

Les parcelles que nous souhaitons racheter sont cadastrées :

- AI n°282 comprenant un bâtiment de stockage de 445 m2 et un terrain de 694 m2 pour un prix de 65 760 €,
- AI n°284 terrain d'une superficie de 931 m2 pour un prix de 37 240 €,

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix maximum de 103 000 € hors frais de notaire.

ACHAT DE TERRAIN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a négocié l'achat d'un immeuble bâti, hangar avec mezzanine, sis à BELLEU, route d'Orcamps, édifié sur un terrain cadastré, section AB n° 30 pour 5 a 90 ca comprenant :

- un bâtiment de stockage, hangar en parpaings avec charpente métallique, avec une mezzanine,
- une cour fermée devant

La ville de Belleu consent racheter ce bien pour la somme de 1€.

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 1 € hors frais de vente.

USEDA : RENOVATION DE 7 EP RUE YOURI GAGARINE ET RUE FLEMING DOSSIER N°2016-0873-18-064

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'USEDA envisage d'effectuer la rénovation de 7 EP, rue Youri Gagarine et rue Fleming.

Le coût total des travaux s'élève à 11 618,29 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 7 548,43 €.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- 1) d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,
- 2) En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la Commune,
- 3) s'engage à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

OPPOSITION AU TRANSFERT A L'EPCI DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU

M. le Maire expose que les communautés d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PLU de la commune,

Vu la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais de se voir transférer la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que la Communauté d'Agglomération existant à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que l'intérêt de la commune est de conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui permet aux communes d'organiser librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais
- maintient cette compétence au strict niveau communal
- demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais de prendre acte de cette décision d'opposition.

INTERVENTION DE L'EPFLO RUE DU BAL CHAMPETRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite aménager le secteur de la rue du Bal Champêtre et de la route de Château-Thierry et répondre aux besoins de logements sur notre territoire.

Suite à la réception d'une DIA en date du 4 août 2016, portant sur la parcelle AA 47 d'une superficie de 5 709 m², Monsieur le Maire a par décision n° 3/2016, délégué le droit de préemption urbain à l'EPFLO sur cette propriété, pour permettre la réalisation d'un projet de logement.

Une étude de faisabilité a montré la possibilité de réaliser sur cette emprise environ 40 logements dont au moins 40% de logements locatifs aidés

Dans le cadre de ce projet, La maîtrise foncière de cette emprise serait assurée par l'EPFLO qui porterait le foncier pour le compte de la commune sur la dite parcelle AA n°47.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de ce programme et d'autoriser l'EPFLO à intervenir sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,
 Vu la délibération du Conseil Municipal portant approbation du PLU de la commune,
 Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 5 décembre 2011 portant adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise et adoption de ses statuts ;
 Vu la décision de Monsieur le Maire 3/2016, déléguant le droit de préemption urbain à l'EPFLO sur la parcelle AA 47
 Vu, la délibération de l'EPFLO, en date du 7 décembre 2016, autorisant l'intervention sur la commune de BELLEU

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- De solliciter l'EPFLO en vue de l'acquisition, par le biais du droit de préemption urbain, de ladite parcelle, sachant que celle-ci se fera au prix estimé par France Domaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment la convention de portage à intervenir, sachant que celle-ci porte engagement pour la commune,
- De réaliser l'opération projetée comprenant la réalisation d'environ 40 logements dont au minimum 40% de logements locatifs aidés,
- De racheter les biens au terme de la convention de portage.

CREATION DE 2 POSTES DE GARDIENS OU BRIGADIERS DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'anticiper le départ à la retraite de M. Le Doucen, notre garde-champêtre, et la volonté de créer une police municipale, il convient désormais de créer 2 nouveaux emplois par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 30 Janvier 2017 :

- 2 postes de gardiens ou brigadiers de police municipale à temps complet à compter du 30 Janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la modification du tableau des effectifs en ouvrant 2 postes de gardiens ou brigadiers de police municipale à temps complet à compter du 30 Janvier 2017.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades ou emplois (agents titulaires & contractuels)	CAT.	Postes ouverts	Temps de travail	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	TC	0
Rédacteur	B	2	TC	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	TC	1
cui secrétariat		1	20 h	1
eav demos et CLSH Secrétariat		1	35 h	1
Apprenti		1	35h	1
Total filière administrative		7		6
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	TC	1
Total filière culturelle		1		1
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	TC	1
eav rythmes scolaires		5	35 h	5
eav rythmes scolaires		1	30 h	1
eav rythmes scolaires		2	24 h	2
CUI rythmes scolaires		1	35 h	1

CUI rythmes scolaires		4	30 h	4
CUI Cantine		1	20h	1
Total filière culturelle		15		15
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien Territorial	B	1	TC	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	1	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	TC	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	10	TC	10
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	19h30	3
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	24h40	1
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	25h45	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	1	28h00	1
CUI services techniques		2	30h	2
Apprenti		1	35 h	1
Total filière technique		22		21
FILIÈRE SOCIALE				
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	TC	1
ATSEM Principal de 2ème classe	C	1	28 H.	1
Apprenti		2	35h	2
Total filière sociale		4		4
FILIÈRE SÉCURITÉ				
Garde champêtre Chef Principal	C	1	TC	1
Gardien de Police Municipale	C	2	TC	0
Brigadier de Police Municipale	C	2	TC	0
Total filière sécurité		5		1
Total général filières		54		48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE FEDER-FSE DANS LE CADRE D'UN INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE

La Ville de BELLEU s'est engagée depuis plusieurs années pour la requalification du quartier des « Deux Lions », et les résultats du programme mis en œuvre dans le cadre du PRU 2011-2014 sont aujourd'hui bien réels.

Néanmoins, la suite du projet pour que l'ensemble du quartier soit rénové, est nécessaire à tout point de vue. La Ville de BELLEU souhaite donc poursuivre la requalification des espaces publics du quartier, pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble des habitants du quartier et continuer leur mise en sécurité (aménagement de trottoirs pour les piétons...).

Le présent programme de requalification des espaces publics du quartier des « Deux Lions » concerne les rues Naudin, Siegfried et Leclerc et l'aménagement d'un carrefour sur la route de Fère en Tardenois.

Les travaux de requalification consistent à :

- Aménager un jardin public avec des jeux pour les enfants
- Paysager les rues (plantation d'arbres d'alignement et de haies arbustives)
- Remplacer le mobilier urbain (candélabres, corbeilles de propreté...)
- Enfouir les réseaux aériens (éclairage public, électricité)
- Reprendre les tronçons de réseaux enterrés qui le nécessitent (assainissement, eau potable, gaz)
- Reprendre la structure de chaussée
- Refaire un tapis d'enrobé
- Aménager des trottoirs

- Aménager des places de stationnement

Plan de financement de l'opération			
Coût total prévisionnel de l'opération (phases 1 et 2)	1 658 616 €	<input checked="" type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC
Montant de l'aide européenne sollicitée	829 308 €	soit 50% du coût total	
Fonds européen sollicité	FEDER		
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement, le cas échéant	Montant : 829 308 €	soit 50% du coût total	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve l'opération et le plan de financement de celle-ci,
- Autorise Monsieur le Maire à demander l'aide européenne feder-fse dans le cadre d'un investissement territorial intégré pour des travaux de rénovation urbaine du Nord du quartier des Deux Lions à BELLEU (02).

TARIFS DES ANIMATIONS CULTURELLES DE LA COMMUNE 2017

Les tarifs pour les différentes animations culturelles de la commune sont :

Le	Animations Culturelles	Prix
	Spectacle Didier GUSTIN 19 Mai 2017	25€ la place
	Spectacle ABBA Story 14 Octobre 2017	15€ la place
	Thé Dansant	10€ la place

Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs des animations culturelles de la ville de Belleu pour l'année 2017.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1. Statistiques de la délinquance sur la commune pour Décembre 2016.
2. Travaux en cours ou à venir ...
Retrait des obstacles de sécurité rue Pasteur (remontées et commentaires).
Un bilan sera fait prochainement et une rencontre avec les riverains du bas de la rue, sera organisée dans les jours à venir.
3. La visite du site de l'Emallerie est programmée le 22 Février avec Monsieur le Sous-Préfet.

4. Réflexion sur le règlement intérieur du cimetière suite à de nombreux vols. Une pétition de Belleusiens a été déposée concernant ces vols.
Que faire ? Campagne de communication / Faut-il fermer le cimetière le soir ?
5. L'arrêté municipal réglementant la vitesse sur la RN2 sur la traversée de Belleu n'a pas eu de retour, donc réputé accepté / Un courrier à la DIR Nord sera envoyé dès que possible pour la mise en place des panneaux et le réglage des radars.
6. Inquiétude de riverains suite à l'avancée des travaux d'un lieu de rassemblement et de prière / rue Auguste Naudin (Réception du voisin, mitoyen du logement / Courrier à Monsieur le Préfet).
7. Politique Foncière sur des terres agricoles.
Travail sur l'acquisition du terrain « Amas » de la rue Jacquin / Négociation pour les terrains de la Grenouillère.
8. Proposition de la Région Haut de France.
Participer à une journée « Hauts de France propres » les samedis 18 et Dimanche 19 mars 2017.
9. Appel au secours de la Commune de Laucourt (Somme).
10. Communauté d'Agglomération du Soissonnais.
Suite à la commission « équipements sportifs et relations avec les associations » du 5 janvier dernier, présidé par M. le Maire, la CAS a engagé une réflexion sur l'aide financière que pouvait apporter l'Agglo aux clubs de niveau national. Deux associations de notre ville sont concernées dans ce projet, issu du séminaire organisé en 2016 sur le projet de territoire (les clubs de lutte et d'athlétisme). Ces subventions seront attribuées à ces clubs, sous réserve du vote du Budget, soit 8400 euros pour le club de Lutte et 7200 euros pour l'athlétisme.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 Février 2017

FIN DE SEANCE à 19h40